

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
CAP EXCELLENCE**
18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre
0590 92 68 75

Avis du Conseil de Développement sur la stratégie de développement rural de Cap Excellence

Pointe-à-Pitre, le 04 février 2020

Le conseil de développement réuni le 04 février 2020, a émis, à la demande des services de la Direction Générale Adjointe Territoires et Solidarités, l'avis provisoire suivant sur le rapport sur la stratégie de développement rural de Cap excellence, qui lui a été restitué le 13 janvier 2020.

Introduction

La stratégie du développement rural constitue un préalable à l'élaboration du contrat de ruralité et du programme LEADER que souhaite initier Cap Excellence pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales. Ces programmes sont alimentés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) notamment, dont bénéficie aujourd'hui l'ensemble des Communautés d'agglomération de la Guadeloupe à l'exception de Cap Excellence.

C'est dans ce cadre que le CODEV de Cap Excellence a examiné, dans sa séance plénière du 04 février 2020, le rapport intermédiaire sur la stratégie de développement qui lui a été restitué le 13 janvier 2020 dans le cadre des rencontres des unités rurales.

Le CODEV note qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire restituant les deux premières phases de l'étude (1/diagnostic et recueil des données ; 2/ analyse et définition partagée de la problématique territoriale). Les dispositions retenues ainsi que les transcription techniques et réglementaires seront présentées à l'issue de la phase finale de l'étude.

Le CODEV présentera un avis complémentaire sur cette thématique après examen du dossier finalisé.

À ce stade, au regard des premiers éléments présentés, le Conseil de développement, tient à appeler l'attention sur ce qui suit concernant spécialement la stratégie de développement rural.

- Le Conseil de développement salue la volonté de Cap Excellence de mettre en œuvre une stratégie sur le développement rural, faisant de la collectivité un précurseur sur cette thématique. Il insiste cependant, sur le fait que l'avenir des zones rurales, ne peut se constituer seul, mais qu'il est intimement lié au destin des autres territoires avec lesquels l'EPCI doit coopérer. La pertinence et l'efficacité des politiques publiques qui seront mise en œuvre nécessitent une mise en cohérence à l'échelle interterritoriale. Cap Excellence partage avec d'autres territoires des atouts qui, pris individuellement sur chaque territoire, n'atteignent pas la taille critique ou prennent une tout autre dimension dans une approche partagée : développement économique, protection de l'environnement, aménagement raisonné de l'espace ... et qui méritent d'être valorisés de façon collective – ex : la zone des grands fonds-.
- Les politiques de développement rural sont confrontées à une diversification des trajectoires d'évolution des espaces ruraux : évolution démographiques, évolutions des usages...Elles doivent en outre intégrer de nouveaux objectifs comme la prévention des risques et la limitation des effets négatifs sur les ressources. Sur le plan institutionnel, ces politiques sont soumises à l'influence croissante de l'Union européenne notamment sur le plan environnemental et des collectivités territoriales sur fond de tension budgétaire. Elles nécessitent la mobilisation de multiples fonds et de nombreux acteurs et posent des problèmes complexes d'harmonisation et de cohérence des actions. A l'aune de la prochaine mise en application de la loi *EGalim*, la Région apparaît comme la collectivité compétente pour une planification territoriale stratégique intégrant un plan régional de développement du monde rural.
- Le conseil prend acte, des zones rurales importantes identifiées par le diagnostic. Il considère que la valorisation de celles-ci n'est pas en antinomique de la position de Pôle Urbain Central attractif et dynamique occupée par la communauté d'agglomération.

Il souligne que la dimension rurale forte de la communauté d'agglomération doit être prise en compte comme un atout dans la stratégie globale de développement du territoire communautaire, intégrant les nouveaux enjeux, notamment, environnementaux, et alimentaires. À ce titre, le conseil préconise la mise en œuvre, dès à présent, de mesure de préservation des espaces ruraux identifiés.

- La dynamique de l'économie rurale requiert la création d'opportunités économiques autour de secteurs porteurs. Cette dynamique ne doit pas se limiter à l'agriculture seule car avec les changements et mutations socio-économiques marquant le paysage de Cap Excellence et notamment ses zones rurales, il s'avère opportun de favoriser le développement des synergies avec d'autres secteurs pourvoyeurs de richesses et d'emplois, en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux, comme le tourisme rural, l'artisanat, la recherche et l'innovation pour redynamiser et développer l'économie du monde rural. A ce titre, la création d'équipement tel que *l'AGROPARK*, peuvent constituer des accélérateurs de développement pour les zones rurales en favorisant notamment le renforcement de filières agricoles existantes et la structuration de nouvelles.

- En plus des projets à caractère technique, le CODEV attend des données complémentaires sur les territoires ruraux (études foncières, terres incultes...) et sur la dynamique de la structure sociale, qui sont d'une importance capitale pour analyser leurs valeurs fondatrices et leur héritage culturel (relations, coopérations, ...), qu'il faut préserver, ou faire évoluer en élaborant et mettant en œuvre de nouveaux programmes d'innovations sociales adaptées aux spécificités du monde rural afin de conserver les valeurs qui y sont associés (solidarité, qualité de vie,...)

Cela requiert un changement de paradigme et des approches de développement pour que le rural ne soit plus confondu uniquement avec l'agricole ou des poches d'opportunités foncière pour promoteurs. Il ne faut plus considérer les infrastructures et les différents services sociaux, économique et environnementaux, comme des finalités en soit, mais des moyens dont la mesure de l'impact sur le développement des populations du monde rural est le seul indicateur de réussite des programmes et projets mis en œuvre.

En conclusion, le Conseil de Développement :

- 1) **Souligne le travail important qui a été réalisé et prend acte du diagnostic qui permet une vraie connaissance du territoire communautaire faisant apparaître une dimension rurale importante qui constitue assurément un atout.**
- 2) **Préconise que la communauté agisse pour geler les zones naturelles et agricoles de son territoire en vue de limiter le mitage.**
- 3) **Rappelle que le développement des zones rurales ne doit pas se limiter à l'agriculture seule, et que la dynamique de l'économie rurale requiert la création d'opportunités économiques en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux autour de secteurs porteurs, pourvoyeurs de richesses et d'emplois tels que le tourisme rural, l'artisanat, la recherche et l'innovation...**
- 4) **Propose que des données complémentaires sur les territoires ruraux (études foncières, terres incultes...) et sur la dynamique de la structure sociale soient intégrées dans l'étude finale pour analyser spécificités du monde rural afin de conserver les valeurs qui y sont associées comme la solidarité et la qualité de vie.**
- 5) **Insiste pour que le rapport final sur la stratégie de développement rural puisse être guidé par des objectifs évaluables susceptibles de faire l'objet de préconisations concrètes.**

**La Présidente du CODEV
Mme Marlène MELISSE**